

**ARRÊTÉ N° ARR\_2022\_0670\_MEMBRES CHSCT**

Service : DRH

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU les articles L251-5 à L251-10 du Code de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
- VU l'extrait de la délibération n° 132 du Conseil départemental du Jura du 25 mai 2018, fixant après consultation des organisations syndicales, le nombre de membres titulaires du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;
- VU le procès-verbal du 6 décembre 2018, relatif aux élections des représentants du personnel au Comité Technique départemental ;
- VU la décision du Président du Conseil départemental en date du 22 juillet 2021 relative à la désignation des représentants du Département appelés à siéger au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

CONSIDÉRANT le départ en retraite de M. Jacques MOINS, membre titulaire représentant du Département en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**ARRÊTE**

ARTICLE 1 Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail départemental comprend 16 membres titulaires dont 8 représentants du Département et 8 représentants du personnel. Les membres suppléants sont en nombre égal à celui des titulaires.

ARTICLE 2 Sont membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail départemental , en qualité de représentants du Département :

**MEMBRES TITULAIRES :**

- Mme Séverine CALINON, Présidente du CHSCT
- M. Christian BUCHOT
- Mme Françoise VESPA
- M. Philippe PROST
- Mme Sandrine TREBOZ
- M. Christian DUTEL
- M. Jean-Charles MARTEL
- M. Colin VIDAL

**MEMBRES SUPPLÉANTS :**

- M. Clément PERNOT
- Mme Maryvonne CRETIN-MAITENAZ
- M. Gilbert BLONDEAU
- Mme Marie-Christine DALLOZ
- M. Philippe ALBERT
- Mme Anne-Catherine FRAISIER
- M. Jérôme VUILLEMIN
- M. Thierry JEANTET

ARTICLE 3 Sont membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail départemental, en qualité de représentants du personnel :

**MEMBRES TITULAIRES :**

- Mme Alexandra LARUE
- M. Didier LAVIE
- Mme Elodie MILLET
- M. Yves RAMELET
- Mme Estelle ARQUES
- M. Alexandre GROS
- Mme Florence TETAERT
- M. Frédéric GARCIN

**MEMBRES SUPPLÉANTS :**

- Mme Sylvie DALEY
- Mme Marie-Edith MONDON
- Mme Muriel PITARD
- Mme Solange ROMAND
- Mme Stéphanie THOUVEREY
- M. Guillaume MORIN
- Mme Céline JEANTET
- M. Patrick GRENIER-BOLEY

ARTICLE 4 Les attributions et le fonctionnement du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail départemental sont fixés conformément aux articles 37 à 51 du décret n°85-603 et au chapitre IV du décret n°85-565 modifié susvisé.

ARTICLE 5 Le secrétariat (consistant dans l'élaboration de l'ordre du jour, de la préparation de la réunion et de l'établissement du procès-verbal) du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail départemental, est assuré par la Directeur des Ressources Humaines ou, à défaut, par un de ses collaborateurs. Le Directeur des Ressources Humaines peut être accompagné par un de ses collaborateurs.

ARTICLE 6 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier – pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7 Mme La Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lons-le-Saunier.

**Signature de l'arrêté**



Destinataires :  
-les membres titulaires et suppléants du CHSCT